

LETTRE DE CONSULTATION

Réalisation d'opérations de suivis larvaires et de suivis du recrutement de l'huître creuse et de l'huître plate sur différents secteurs de la côte française

Date et heure limite de remise des offres : 10/04/2026 à 12h00

N° 261000036

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation d'opérations de suivis larvaires et de suivis du recrutement de l'huître creuse et de l'huître plate sur différents secteurs de la côte française. Il se décompose en quatre lots :

- Lot 1 Rade de Brest
- Lot 2 Baie de Bourgneuf
- Lot 3 Lagune de Thau
- Lot 4 Baie de Quiberon

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

1.3. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

1.4. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;

- Un mémoire technique.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.4. Allotissement

Le présent marché est alloti. Les candidats peuvent répondre à un, plusieurs ou tous les lots.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 35 %**

Notation du critère prix pour les lots 1, 2, 3 et 4 :

La note prix (NP) est calculée à partir du montant maximum total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant maximum total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant maximum total HT le moins disant} / \text{montant maximum total de l'offre analysée})$

Notation qualité techniques des lots 1 et 2 :

- **Qualité technique de l'offre : 55%**

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Connaissance du secteur concerné	/5
Sous-critère 2 : Moyens à la mer proposé pour la réalisation du marché	/5
Sous-critère 3 : Pertinence et qualité méthodologique L'entreprise détail sa méthodologie et son organisation pour répondre au marché	/5
Sous-critère 4 : Moyens humains mis en place pour la réussite du projet. - Qualification et compétence de l'équipe projet (Références/CV/expériences des équipes) - Compétence et expérience de l'équipe précisément en reconnaissance de larves	/5

- **Qualité technique de l'offre : 55%**

Notation qualité techniques des lots 3 et 4 :

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Connaissance du secteur concerné	/6
Sous-critère 2 : Pertinence et qualité méthodologique	/7

L'entreprise détail sa méthodologie et son organisation pour répondre au marché	
Sous-critère 3 : Moyens humains mis en place pour la réussite du projet. - Qualification et compétence de l'équipe projet (Références/CV/expériences des équipes) - Compétence et expérience de l'équipe <u>précisément en reconnaissance de larves</u>	/7

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

Notation de la qualité environnementale pour les lots 1,2, 3 et 4.

Sous-critères	Notes
Intégration des enjeux environnementaux et approche de réduction des impacts : - Détail des approches pour minimiser les perturbations des habitats et des cultures marines avoisinantes ; - Prise en compte des bonnes pratiques environnementales (limitation des émissions, utilisation d'équipements à faible impact, dispositions anti-pollution) ; - Contribution à la connaissance du milieu et à une meilleure gestion durable (propositions d'indicateurs supplémentaires, etc).	/20

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)